

DEPARTEMENT
du Nord

COMMUNE DE COUTICHES

ARRONDISSEMENT
de Douai

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



**COMMUNE
de
COUTICHES**

Séance du Dix Neuf Mars Deux Mille Dix Neuf
à Dix Neuf heures,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence
de Monsieur FROMONT Pascal, Maire

Sont présents : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, DEREGNAUCOURT Dany, DECARPENTERIE Danièle, CASTELAIN Aurélie, SIROS Claudie, LECERF Hubert, DHONDT Marie-Paule, SERGENT Olivier, ROSE Bertrand, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, BECART Delphyne, DEREGNAUCOURT Christelle, JOPS Ingrid, MONTOIS Daniel, LIBBRECHT Bernard, GEUNS Marie-Claude, FRERE Florence.

Absents excusés : CHRISTOPHE Pierre, BOUTRY Stéphane

Absents : ABRAHAM Grégory, DEBARGE Anne

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

Délibération N° 10/2019

Objet : Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux (20 heures/semaine)

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le Maire de Coutiches, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer :

- Deux postes sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (20 heures/semaine à compter du 1^{ER} Avril 2019

Les agents affectés à ces postes seront chargés des fonctions suivantes : entretien des bâtiments communaux, surveillance cantine.

Le Maire propose à l'assemblée,

La Création de :

- Deux postes sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (20 heures/semaine) à compter du 1^{ER} Avril 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

⇒ De créer :

- Deux postes sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (20 heures/semaine) à compter du 1^{ER} Avril 2019

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-215901588-20190319-19032019D10MOO-DE

- ⇒ De modifier ainsi le tableau des emplois
- ⇒ D'inscrire au budget 2019 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal FROMONT

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19 dont 0 procurations
Vote : Abst : 0 Contre : 0 Pour : 19
Date de convocation : 11 Mars 2019

